



Réseau des acteurs
de l'eau et de l'assainissement
au Burkina Faso

NOTE D'INFORMATION

Mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Burkina Faso : focus sur les rôles et missions des Comités Locaux de l'Eau (CLE)

CONTEXTE INSTITUTIONNEL, LES ORIENTATIONS ET STRATEGIES NATIONALES EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU AU BURKINA FASO

Pour répondre à la demande en eau des populations, notamment après la période dramatique des grandes sécheresses dans les années 70, le Burkina Faso a largement investi dans des ouvrages hydrauliques (barrages, forages, etc.). Néanmoins, la création d'ouvrages ne suffit pas pour assurer un accès durable à l'eau. Il est nécessaire de s'assurer de la disponibilité et du renouvellement de la ressource, pour tous les usages et dans la durée. C'est pourquoi, à la fin des années 90, le Burkina Faso a adopté une politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est un mode de gestion qui, à la différence de la gestion sectorielle, vise une répartition optimale des ressources en eau entre les différents usagers, et la mise en place de moyens pour préserver ces ressources, en termes de quantité et de qualité.

Au Burkina, les outils de la GIRE s'articulent autour de 4 grands axes sont :

- La gouvernance : faciliter la concertation entre tous les usages pour définir les modalités de partage de l'eau, en particulier au sein d'organes de concertation et de participation de tous les usagers
- La planification : définir de manière concertée les mesures de protection, de préservation, d'aménagement, de gestion et d'exploitation de la ressource par l'élaboration de document de planification tel que les Schéma directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)
- La gestion des données : collecter, traiter et analyser les données sur les ressources en eau grâce au Système National d'Information sur l'Eau (SNI Eau)
- Un mécanisme de financement durable sur le principe de « l'eau paye l'eau » : mobiliser les moyens financiers pour gérer et protéger les ressources en eau sur les principes préleveur/payeur et pollueur/payeur via la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE)

Le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE) constitue le document de référence au Burkina Faso pour les questions de GIRE à l'horizon 2030.

Il s'inscrit dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et dans la continuité du Plan d'Action pour la Gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) élaboré mis en œuvre entre 2003 et 2015.

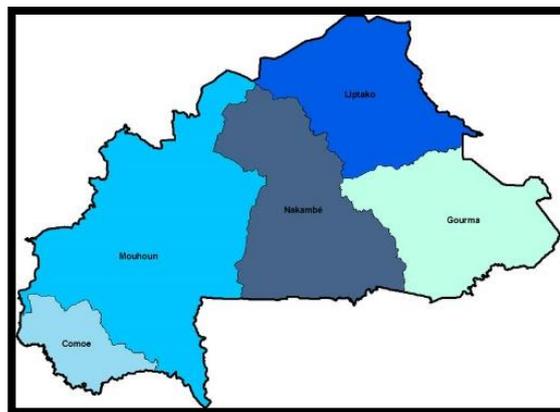
Il contribue à l'opérationnalisation de la nouvelle Politique nationale de l'Eau dont la vision est déclinée comme suit : « En 2030, la ressource en eau du pays est connue et gérée efficacement pour réaliser le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement, afin de contribuer au développement durable »

LES STRUCTURES DE PROMOTION ET D'EXECUTION DE LA GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU

Pour appuyer le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement (MEA) dans la mise en œuvre de la GIRE plusieurs structure de consultation, coordination et opérationnelles sont impliquées :

Le Secrétariat Permanent de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (SP/GIRE) structure nationale de coordination et de gestion du PN-GIRE (rattaché au cabinet du MEA) Il est appuyé dans la mise en œuvre du PN-GIRE par deux autres structures d'exécution : DGRE et les 5 Agences de l'Eau.

Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) une des directions centrales du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement et contribue à la mise en œuvre de la politique nationale.



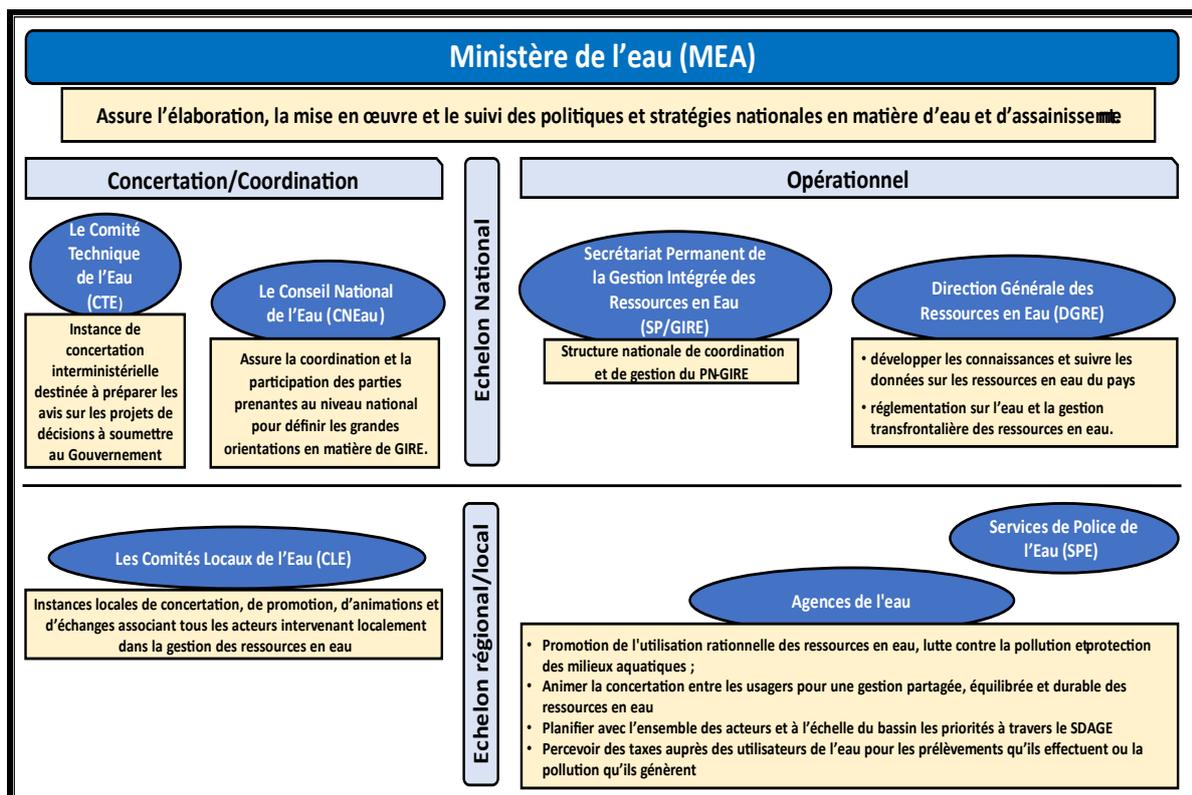
Les Agences de l'Eau, avec l'adoption de la GIRE, le Burkina est passé d'une approche sectorielle, à une approche territoriale : le bassin versant devient le territoire de gestion des ressources en eau. Les 5 Agences de l'Eau du Burkina (voir la carte ci-contre) : ont été créées dans ce cadre. La première Agence de l'Eau (l'Agence de l'Eau du Nakanbé) a vu le jour en 2007. Les Agences de l'Eau sont financièrement autonomes et ont un statut de GIP (Groupement d'intérêt Public) placées sous la tutelle technique du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement et la tutelle financière du Ministère en charge des finances.

Les Comités Locaux de l'Eau (CLE), organes consultatifs, à ce titre ils ne peuvent que faire des propositions aux structures et instances compétentes.

Les Services de Police de l'Eau (SPE). Leur attribution et fonctionnement ont été identifiés par décret en 2008 et ont pour principale mission de veiller au bon respect de la réglementation en matière de ressources en eau.

Le Conseil National de l'Eau (CNEau) assure la coordination et la participation des parties prenantes au niveau national pour définir les grandes orientations en matière de GIRE.

Le Comité Technique de l'Eau (CTE) instance de concertation interministérielle destinée à préparer les avis sur les projets de décisions à soumettre au Gouvernement



COMPOSITIONS, ROLES ET RESPONSABILITES DES COMITES LOCAUX DE L'EAU

Les CLE sont des instances locales de concertation, de promotion, d'animations et d'échanges associant tous les acteurs intervenant localement dans la gestion des Ressources en Eau.

Les principales missions et prérogatives des CLE

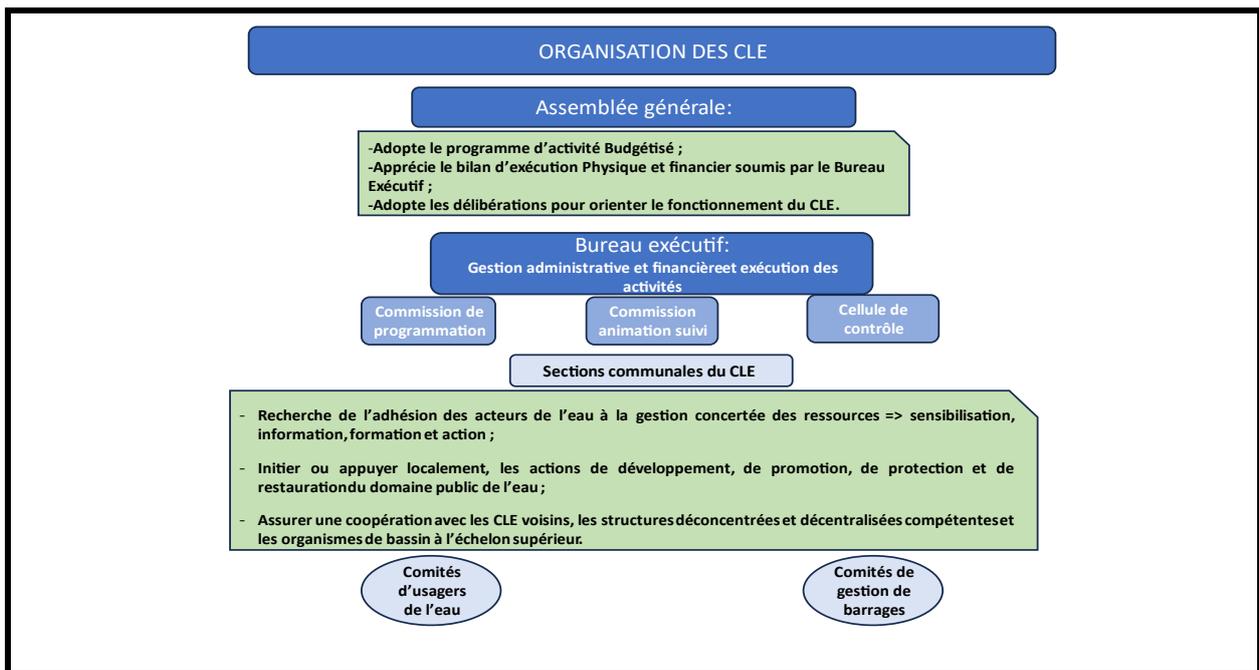
- Initier et mettre en œuvre au travers de maîtres d'ouvrage publics ou privés des solutions aux problématiques d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Mobiliser des fonds auprès des membres et partenaires divers et les gérer de manière transparente dans le cadre de la mise en œuvre des actions ;
- L'information et la sensibilisation des populations sur la situation de l'eau et de l'environnement (économie de l'eau, protection de sa qualité, protection de l'environnement);
- La protection des ressources en eau (entreprendre des mesures/activités de protection et de restauration des ressources en eau et de l'environnement à la portée du CLE) ;
- La prévention et gestion des conflits entre acteurs/exploitants de la ressource eau (rechercher des solutions aux conflits qui concernent l'eau et l'environnement et initier des concertations périodiques).

Composition du CLE

Le CLE est un cadre de concertation consultatif composé de trois collèges à représentation paritaire. Ainsi le CLE comprend:

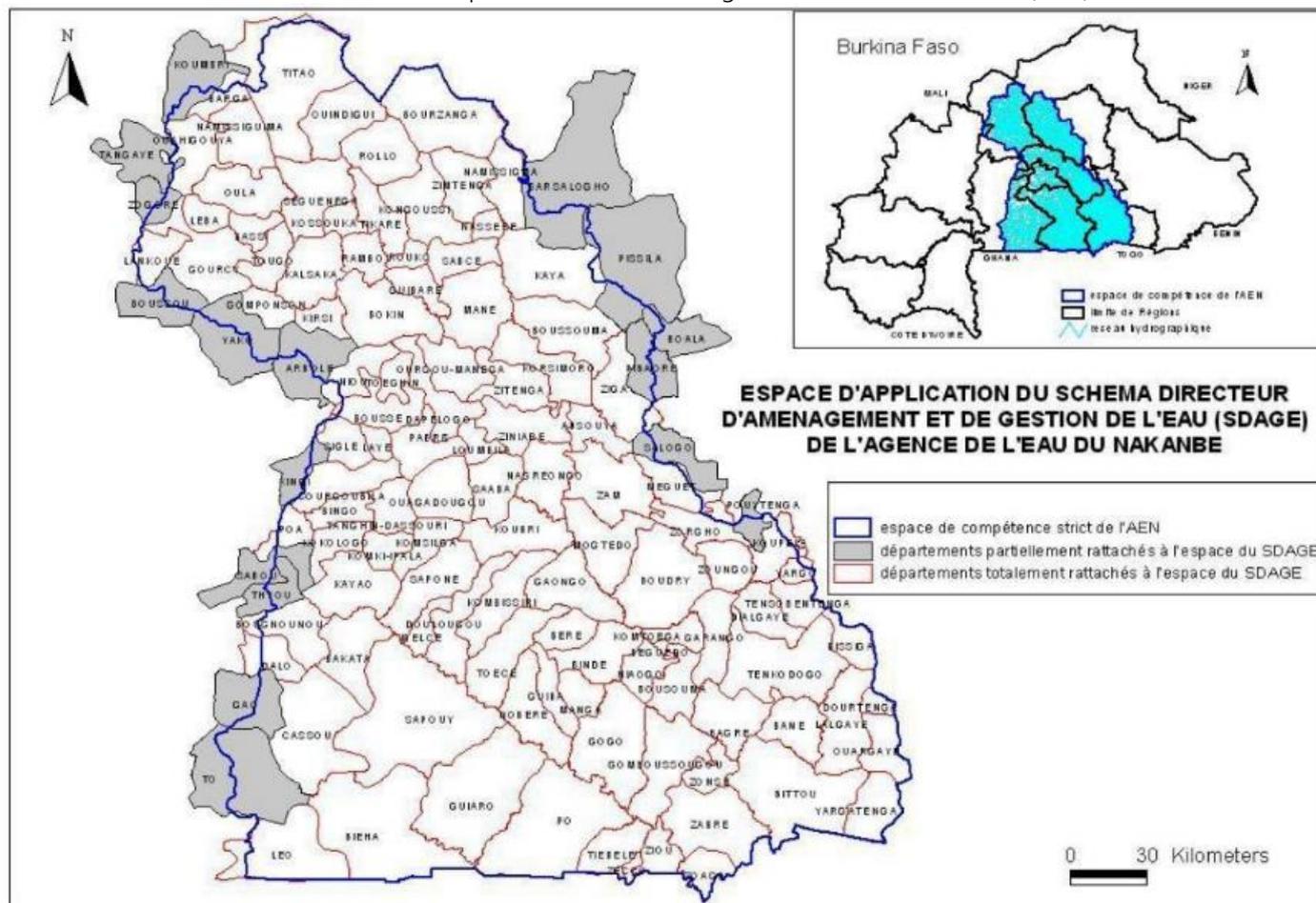
- L'Etat et ses représentants au niveau local:
 - (i) Les responsables administratifs locaux ;
 - (ii) Les services techniques déconcentrés (ceux de l'hydraulique, de l'environnement, des eaux et forêts, de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, des mines, de l'énergie, de la santé etc.)
- Les collectivités territoriales: les régions et les communes. Elles sont les maîtres d'ouvrage du développement local et sont:
 - (i) Impliquées dans la gestion de tous les problèmes pouvant intervenir entre les acteurs
 - (ii) Assurent la cohérence et la cohésion des intérêts de tous ces acteurs,
 - (iii) Appuient l'Etat dans la protection et la gestion des ressources naturelles ;
- Les utilisateurs de l'eau :
 - (i) Grands usagers privés ou publics ;
 - (ii) Associations, groupements, coopératives, groupes de femmes, de jeunes ;
 - (iii) Représentants traditionnels et religieux ;
 - (iv) ONG, associations de défense de la nature ;
 - (v) Personnes-ressources

Fonctionnement



PARTAGE D'EXPERIENCES SUR LES ACTIVITES DES CLE

Pour cette note d'information, le focus sera porté sur les CLE de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN).



Présentation des CLE de l'AEN

L'espace de compétence de l'AEN a été réparti en quarante sous bassins potentiels de mise en place de CLE. Après l'adoption de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau en 2001, l'expérience de la mise en place des CLE a débuté avec la création de structure de gestion au niveau des retenues d'eau appelées « CLE Barrages » entre 2004 et 2006. Le but était d'expérimenter le fonctionnement du CLE à une échelle plus petite avant sa formalisation à l'échelle des sous bassins hydrographiques. L'AEN créée en 2007 a donc hérité de vingt-quatre (24) CLE Barrages qui sont dans son espace de compétence et est dans une dynamique de restructuration de ces CLE barrages en CLE sous bassin conformément à l'un des principes essentiels de la GIRE qui est la gestion par bassin hydrographique.

A ce jour, treize (13) CLE ont été mis en place à l'échelle sous bassin et douze (12) existent toujours à l'échelle des retenues d'eau.

Quelques activités des CLE de l'AEN (réalisations 2016-2020)									
	Réalisation d'ouvrages physiques				Réalisation des mesures biologiques			Entretiens courant de retenues d'eau	
Ouvrages	Couloirs d'accès à l'eau	Traitement de ravine	Cordons pierreux	Digues et diguettes filtrantes	Reboisement haie vive	Reboisement simple	Lutte contre les plantes invasives	Entretien des digues des barrages	Entretien d'ouvrages annexes des barrages
Illustration									
Objectif	Ouvrages réalisés pour prévenir les conflits d'usage entre agriculteurs et éleveurs	Contribuent à limiter l'ensablement des cours et retenues d'eau	Limiter l'ensablement des cours et retenues d'eau	Ouvrages anti érosif construit suivant les courbes de niveaux	Matérialiser la limite de la bande de servitude	Protection contre l'érosion	Arrachage manuel des plantes envahissantes (jacinthe d'eau et typha)	Assurer la pérennité des digues et barrages	Renforcement des déversoirs et confortation des canaux d'irrigation de périmètres aménagés
Réalisations	25 km de couloirs d'accès à l'eau ouverts autour de 12 retenues d'eau	1,5 km	7 km	800 m	26 km linéaires	13 000 plants fruitiers plantés par l'ensemble des CLE. 4km linéaire	Environ 30 ha entretenus pour la jacinthe d'eau et 5ha pour le typha	25 retenues d'eau entretenues sur 5 ans	600 m linéaire de canaux d'irrigation confortés.
Commentaires	Défi majeur : aboutir à la non occupation de ces couloirs pour des fins agricoles	L'eau retenue en amont, sert à l'abreuver les animaux ou à irriguer certaines spéculations	Les CLE à l'échelle barrage enregistrent un meilleur taux de réussite que les CLE sous bassin	Les CLE à l'échelle barrage enregistrent un meilleur taux de réussite que les CLE sous bassin	Faible taux de survie des plantations, lié à mauvaise qualité des plants, et à l'insuffisance d'entretien	Faible taux de survie des plants, sauf dans les domaines exploités par les occupants des berges	Méthodes expérimentales de traitements en cours	Activité menée par un certain nombre de CLE conformément aux formations reçues sur l'entretien courant des petits barrages en terre	Des travaux d'envergure de confortation ou de réhabilitation doivent être engagés

▪ Activités Information, Education et Communication (IEC)

Fonctionnement des organes du CLE

Le fonctionnement concerne la tenue des différentes rencontres des organes du CLE (Assemblée générale, Bureau exécutif, Commission de Programmation, d'Animation et de Suivi, cellule de contrôle). On note à ce niveau qu'à l'exception de la Cellule de contrôle, les organes arrivent à tenir des rencontres mêmes si le nombre et les périodes ne correspondent pas toujours aux exigences statutaires. Cette situation est due à l'insuffisance et l'arrivée tardive des subventions de l'AEN. Pour le cas spécifique de la Cellule de contrôle, la non maîtrise de leurs rôles liés au déficit de renforcement de leurs capacités et à la non prise en compte de leurs activités de contrôle dans le budget annuel du CLE justifieraient les difficultés de fonctionnement qu'elles rencontrent. En 2021, une vaste campagne de formation sur l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) organisée par l'AEN au profit des CLE a mis en évidence cette lacune que les acteurs se sont engagés à corriger.

Information et sensibilisation des acteurs

Qu'il s'agisse de promouvoir l'encrage et la visibilité du CLE dans son espace de gestion, la protection et l'utilisation rationnelle des ressources en eau ou du fonctionnement des organes et instances, l'information et la sensibilisation occupent une place de choix dans les programmes d'activités de chaque CLE. Au total, plus de 6 000 personnes ont été directement touchées par les sensibilisations durant les cinq dernières années. En plus, six (06) radios locales (FM) dans les localités de Manga, Koupéla, Ouargaye, Kombissiri, Zabré et Cassou ont été utilisées pour atteindre un large public par le biais d'émissions radiophoniques interactives axées essentiellement sur la réglementation en matière de ressources en eau, les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales pour une meilleure protection de la ressource en eau.

Renforcement des capacités des acteurs

Le bon fonctionnement des organes du CLE est conditionné par la capacité des acteurs à maîtriser leurs rôles, le cadre législatif, réglementaire et institutionnel de la GIRE. Cela passe nécessairement par les renforcements de capacités. Deux niveaux se distinguent à cet effet :

- Les formations des organes du CLE par l'AEN ainsi que ses partenaires
- le renforcement des capacités des acteurs à la base par le CLE :

- Les différents comités de gestion des points d'eau,
- Les sections mises en place au niveau communal
- Les usagers de certaines retenues d'eau.

Une vingtaine de formations ont été réalisées à l'endroit des bénéficiaires touchant plus de 300 personnes pour l'ensemble des CLE. L'année 2018 a été particulièrement marquée par le processus de dynamisation d'un certain nombre de CLE.

Mise en place de comité de gestion de l'eau

Le contexte hydro climatique de l'EC-AEN fait que les retenues d'eau subissent des pressions des usages et constituent donc des ouvrages à enjeux majeurs. Par ailleurs, l'envergure spatiale des CLE à l'échelle sous bassin impose nécessairement une bonne organisation des acteurs à la base pour une meilleure efficacité. C'est ainsi qu'un certain nombre de CLE ont organisé les acteurs autour des points d'eau appelé comité d'usagers ou de gestion de barrage là où les comités d'usagers de l'eau (CUE) ne sont pas mis en place. C'est une stratégie qui permet aux CLE de s'appuyer sur ces organisations beaucoup plus à proximité des retenues d'eau pour faciliter la mise en œuvre des activités. Au total, 26 comités de gestion ou d'usagers de barrage ont été mis en place par sept (07) CLE

Mise en place de sections communales

Le caractère bénévole du principe d'adhésion et de participation à l'animation de la vie du CLE conjugué par les longues distances existantes entre les membres entraînent par moment des difficultés de fonctionnement de celui-ci. L'une des solutions explorées par certains CLE est la mise en place de section communale du CLE dans les différentes communes du sous bassin. La section regroupe les ressortissants de la commune concernée et membres des organes du CLE (assemblée générale, bureau exécutif). L'idée semble être bonne même si la viabilité des sections reste à améliorer. Entre 2016 et 2020, sept (07) sections communales ont été mises en place dont trois (03) au niveau du CLE Bagré Aval Ouest et quatre (04) pour le CLE Bam Mané.

Financement des activités des CLE de l'AEN de 2016 à 2020

Sur le plan financier, on note que *six cent dix-huit millions sept cent quarante-sept mille cent cinq (618 747 105) francs CFA* en nature et en espèces ont été mobilisés pour accompagner les CLE dans leurs espaces de gestion à travers l'appui à la mise en œuvre de leurs différentes activités. Ces ressources ont été prioritairement orientées dans les mesures CES (30%), les reboisements (18%), l'entretien des retenues d'eau (17%) et le fonctionnement (17%), le tout soutenu par les actions de renforcement de capacités, d'organisation des acteurs autour des points d'eau et de communication.

Deux principales sources ont contribué au financement des activités des CLE au cours des cinq dernières années, il s'agit du consortium Danida et Suède à travers le programme national GIRE et la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE). 93,25% des ressources allouées aux CLE proviennent essentiellement des partenaires techniques et financiers Danida et Suède. La CFE est intervenue en 2020 à hauteur de 6,75% et a été essentiellement destinée à mener des actions de lutte contre les plantes aquatiques envahissantes.

Source : Rapport de capitalisation des activités 2016 – 2020 des Comité Locaux de l'Eau de l'AEN

APPUI DES AGENCES FRANCAISES DE L'EAU AUX CLE

Au Burkina depuis 2014, les liens de confiance et de collaboration établis entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie (AELB et AESN), les agences de l'eau du Mouhoun et du Nakanbé sous tutelle du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement et du Ministère des Finances et l'Office International de l'Eau ont permis la réalisation de projets de coopérations institutionnelles pour l'appui à la démarche de GIRE des bassins versants et sa mise en œuvre opérationnelle.

L'Office International de l'Eau (OiEau) est une association de droit français sans but lucratif déclarée d'utilité publique. L'OiEau intervient essentiellement dans le développement des compétences pour une meilleure gestion de l'eau en France, en Europe et dans le monde. Ses activités s'articulent autour de 4 grands piliers :

- La formation professionnelle et l'ingénierie pédagogique
- Les systèmes d'information, la connaissance et la gestion de données
- L'appui institutionnel et technique (en France et à l'International)
- L'animation et la coordination de réseaux d'acteur

Au titre des actions menées en faveur des CLE du Nakanbé, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à travers l'opérateur OIEau a financé :

▪ Une matinale des CLE en 2021

Dans le cadre de la phase 5 du projet de coopération entre les Agences de l'eau du Nakanbé et Loire Bretagne (AELB) et opéré par l'Office International de l'Eau (OiEau), il est prévu le renforcement des capacités des CLE et leur opérationnalisation. Ce renforcement de capacité vise aussi à faciliter l'adhésion et la contribution des CLE et des communes au processus d'élaboration du SAGE prioritaire Massili-Ziga. Cette rencontre avait pour objectif principal de sensibiliser les acteurs des collectivités et des CLE aux articulations potentielles entre les actions de GIRE et AEPA.

▪ La création d'un Groupe Technique (GT) sur les Comités Locaux de l'Eau (CLE) au Burkina Faso

Ce groupe a pour objectifs :

- Identifier les différents freins à la mise en place d'outils et d'instances de gestion locale et les leviers d'action à mettre en place ;
- Améliorer les méthodes de travail et capitaliser les bonnes pratiques ;
- Animer un réseau technique entre les acteurs pour faciliter les échanges de pratiques et d'expériences et favoriser les synergies d'actions.



DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CLE

Les CLE sont confrontés à de nombreuses difficultés tant au niveau de leur fonctionnement que dans la mise en œuvre de leurs activités ; on peut citer entre autres :

- La non-tenu régulière des rencontres statutaires
S'explique par l'insuffisance et l'arrivée tardive des subventions de l'AEN ; aussi, la mobilité des membres des bureaux des CLE suite à des changements de postes impactent négativement le bon fonctionnement de ces structures.
- La faible capacité des membres des CLE
Impacte le bon fonctionnement de certains CLE, notamment les difficultés pour l'élaboration des rapports (activités et financiers) et leur transmission dans les délais à l'AEN.
- Faible niveau de participation des populations à certaines activités
Influence des propriétaires terriens qui n'adhèrent pas aux messages de sensibilisation sur la participation des usagers. Demande des usagers à recevoir des compensations financières pour participer à certaines activités d'intérêt communautaire.
- Retard dans le décaissement des ressources financières
La complexité des procédures et exigences de justification des pièces comptables par rapport aux compétences des membres du bureau. Des insuffisances à ce niveau peuvent jouer sur la mise à disposition des ressources aux CLE, en témoigne le non débloqué de la deuxième tranche des financements en 2018.



CONCLUSION

Cette note d'information nous permet de mieux appréhender l'importance des Comités Locaux de l'Eau (CLE) dans le processus de mise en œuvre de la GIRE au Burkina Faso. Au regard de leurs rôles et responsabilités, ces structures apparaissent comme des maillons essentiels pour la réussite de la GIRE au Burkina Faso. En effet, en tant qu'instances locales de concertation, de promotion, d'animations et d'échanges associant tous les acteurs intervenants, les CLE sont les mieux placées pour identifier les problèmes et proposer des solutions adaptées aux réalités de terrain.

L'analyse des activités menées par les CLE de l'AEN, mettent en lumière un certain nombre de difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leur fonctionnement au quotidien. Ces difficultés sont principalement liées à la faiblesse des ressources financières et la faible capacité des membres des bureaux des CLE.

Cependant, des pistes de solutions peuvent être explorées par les CLE pour faire face à ces difficultés. Notamment la recherche de partenaires pour appuyer les CLE dans le renforcement de leurs capacités. Le renforcement et le développement de structure plus proches des préoccupations à l'échelle très locale comme les sections communales des CLE et les comités de gestion et association d'usagers semblent également être des leviers intéressants à promouvoir pour renforcer la bonne organisation des activités et une meilleure transmission des informations.

En définitive, la réussite du processus de mise en œuvre de la GIRE au Burkina Faso dans sa forme actuelle passera nécessairement par une opérationnalisation des CLE et le renforcement de leurs capacités sur toute l'étendue du territoire national.